

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 17 février 2020 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

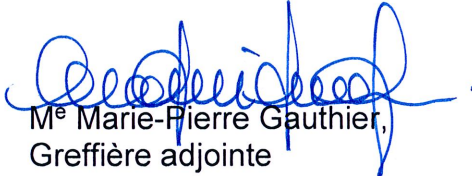
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

335, rue Gosselin

Demande déposée le 29 novembre 2019 pour M. Éric Sévigny concernant le lot 4 224 531, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 335, rue Gosselin.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un garage attaché projeté, une somme des marges latérales de 4,4 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une somme de 6 mètres.

Donné à Magog, le 22 janvier 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe